

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 2 mai 2023

Nbre Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 13

L'an deux mil vingt trois, le 2 mai 2023 à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 26 avril 2023.

Présents Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Jean Paul DUCHARNE, Patrice MAITRE, PERRIER Edith, Romain DELAY, Anaïs PASSOT, Maxime MANISSIER, Nicolle CHARNAY, Nathalie CHALANDE, Jacques VACHER MATERNO, Jessie PONSINET, Hervé BARRAUD

Absente : Audrey YVES,

Excusé : Laurent GOUILLON

Madame VERNIAU est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 27 mars 2023 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Affaires soumises à délibération du Conseil Municipal

Adoption des nouveaux tarifs du réseau des médiathèques de la communauté de communes

Monsieur le Maire indique qu'à la suite de la mise en place du réseau des médiathèques de la CCSB, l'obtention d'une carte de lecteur permettant l'emprunt des documents est soumise au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant est fixé par délibération. L'harmonisation des abonnements dans les médiathèques du réseau propose une tarification commune, publiée sur le portail ou dans le guide pratique du réseau des médiathèques de la CCSB et paramétrée informatiquement sur le logiciel commun.

Considérant que la pénurie de papier et la crise énergétique actuelle pèsent sur les coûts de fonctionnement des services de lecture publique, le réseau des médiathèques de la CCSB est contraint de réévaluer certains des tarifs d'abonnement pour continuer à proposer aux usagers un service de qualité.

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire a voté le 30 mars 2023 une nouvelle tarification des médiathèques intercommunales et s'appliquera à compter du 1^{er} mai 2023 à l'ensemble des médiathèques du réseau. Les tarifs d'inscription relevant sur certaines bibliothèques/médiathèques du réseau de compétences municipales, les recettes issues des inscriptions reviennent aux communes appartenant au réseau de la CCSB et la tarification est fixée par délibération.

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Adopte** les nouveaux tarifs du réseau des médiathèques de la communauté de communes.

Décision modificative n1 budget communal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 21578 : Autre matériel et outillage	1 000,00 €	
D 2158 : Autres matériels & outillage	1 000,00 €	
D 2183 : Matériel de bureau et info.		2 000,00 €

Décision modificative n2 budget communal

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté	0.06 €	
D 65888 Autres	0.55 €	
R 002 Excédent antérieur reporté	<u>0.55 €</u>	
R 1068 Excédents de fonctionnement	0.06 €	

Décision modificative n1 budget du communal des bruyères

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6161 Assurances multirisque	52.36 €	
R 002 Excédent antérieur reporté	52.36 €	

Décision modificative n1 budget d'assainissement

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 001 : Déficit antérieur reporté	8542.54 €	
D 023 Virement à la section d'investissement	8542.54 €	
021 Virement à la section exploitation	8542.54 €	
R 70611 Redevance assainissement collectif	8542.54 €	

Approbation du budget primitif du budget communal des bruyères - AFR hameau du Vivier

Suite à une erreur matérielle de 50 centimes sur la délibération 23-17 section de fonctionnement, Monsieur le maire explique qu'il convient de reprendre une délibération pour que les montants du budget primitif soient corrects et comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 11 666.99 €

Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 2 162.02 €

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Adopte** le budget primitif comme présenté ci-dessus

DIA :

Monsieur le maire informe le conseil municipal de son intention de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les transactions ci-dessous :

- ARCADE Foncier à Monsieur et madame SANCHEZ MUELAS pour une parcelle à bâtir au clos des châteaux.
- Association immobilière Villié Morgon pour l'OGEC Notre Dame pour la parcelle située 173 rue des Sarments

La séance est levée à 19h00

QUESTIONS DIVERSES

POINT TRAVAUX INVESTISSEMENT

Réhabilitation de l'aire de jeux du Parc de la mairie :

Les travaux de l'aire de jeux dans le parc municipal avancent à bon rythme. Les emplacements des jeux sont déjà délimités.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS – CULTURE (Patrice MAITRE)

L'opération d'étude concernant la rénovation énergétique du groupe scolaire a débuté par la visite d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (via la CCSB). Après une visite des lieux, ce cabinet est chargé de présenter un programme de travaux possible afin d'assurer une rénovation énergétique des bâtiments efficace et pouvant permettre d'être subventionné par l'Etat.

COMMISSION VOIRIE (Jean Paul DUCHARNE)

Rue des Sarments : Suite à la réunion publique, l'entreprise EIFFAGE s'est déplacée afin de conseiller au mieux les aménagements pouvant être faits. Les élus vont instaurer un marquage au sol pour délimiter un accès piétonnier. Ce même aménagement sur la rue Wettolsheim a permis de faire diminuer la vitesse.

COMMISSION TOURISME (Evelyne VERNIAU)

La fête de l'écotourisme est prévue le 3 juin 2023 dans le parc : animations nombreuses sur les déchets et le tourisme.

Marchés nocturnes : une réunion est prévue le 16 mai à 18h30 en mairie (classes comités des fêtes...). Les orchestres sont tous réservés ainsi que les Food trucks.

Commission fleurissement : les plantations auront lieu le weekend de l'ascension. Cette année et afin de prévoir le manque d'eau, les plantations seront des vivaces et des arbustes qui resteront d'une année sur l'autre.

POINT DIVERS :

A l'occasion de l'évènement Fleurie en scène, les communes de « fleury » de France sont invitées à venir découvrir la commune de Fleurie.

Le conseil municipal ; alertés par l'union des commerçants, remarquent que les véhicules se garent sur les places réservées au marché le samedi matin. De nouvelles affiches vont être déposées sur les voitures et les gendarmes vont être prévenus pour effectuer des passages réguliers les samedis matin.

Date prochaine réunion du conseil municipal mardi 6 juin 2023 à 18h30

Le secrétaire de séance

Evelyne VERNIAU

Le Maire

Frédéric MIGUET